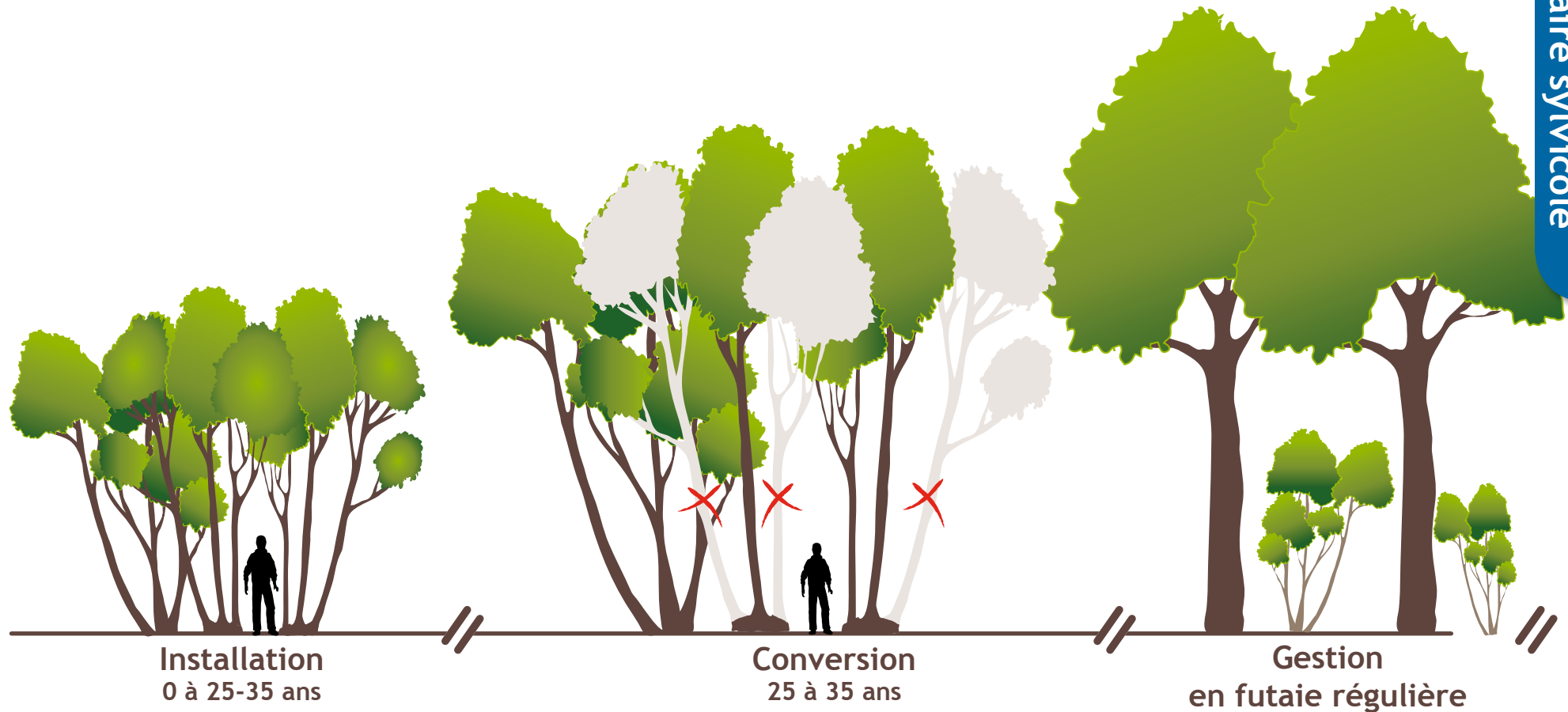


Conversion d'un taillis de chêne vers la futaie régulière



Objectif

Actions recommandées

Voir au dos

Actions Biodiversité

1 Vérifier que l'orientation vers la futaie régulière est possible.

Etudier les conditions de milieu pour préparer une exploitation respectueuse de l'environnement

Eclaircir pour obtenir un peuplement régulier comportant 350 à 400 arbres par hectare dont au moins 60 chênes de bonne qualité et bien répartis.

2

Préserver le sous étage.
Conserver les arbres d'essences diverses

Eclaircir pour obtenir progressivement un peuplement comportant 60 à 90 chênes de qualité bien répartis par hectare.

3

Préserver le sous étage et favoriser la diversité des essences

Conversion d'un taillis de chêne vers la futaie régulière



Conversion

Actions recommandées

2



Gestion en futaie régulière

3



Description du peuplement

Vérifier que l'évolution vers la futaie régulière est possible :

- le taillis comporte au moins 60 tiges de chêne vigoureuses, de bonne qualité, bien réparties, par hectare, ET
- le taillis a atteint l'âge d'exploitabilité recommandé (plus de 25 ans pour les chênes).



Coupe de conversion

Éclaircie par prélèvement de 30 à 35 % des tiges du taillis pour favoriser en priorité, la qualité, la stabilité et la croissance des chênes les plus vigoureux et les mieux conformés.

- Après l'exploitation, élagage jusqu'à 6 - 8 m de hauteur, si nécessaire, des 60 à 90 plus beaux chênes dominants et vigoureux.

Eclaircies suivantes

- Tous les 7 à 10 ans : éclaircie par prélèvement dans l'ensemble du peuplement de 30 à 35 % des tiges pour favoriser prioritairement les chênes les plus vigoureux et les mieux conformés et pour faciliter l'installation du sous étage.
- Atteindre progressivement la densité finale de 60 à 90 chênes par hectare bien répartis, accompagnés d'un sous étage varié.

Renouvellement

- Suivre les modalités de la fiche futaie régulière de chêne.

CONSEIL PLUS
Veiller à maintenir le sous étage au moment des éclaircies.

CONSEIL PLUS
Organiser un cloisonnement régulier du peuplement pour faciliter le débardage.

CONSEIL PLUS
Veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.